

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE67

présenté par
M. Fugit, rapporteur
à l'amendement n° CE|29 de M. Taupiac

ARTICLE PREMIER

Au deuxième alinéa, après le mot :

« durée »n

insérer le mot :

« maximale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision